

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 611

31 mars 2011

SOMMAIRE

Alvarado S.à r.l.	29282	CRC Holding S.à r.l.	29323
Ashton Minor S.à r.l.	29294	Crossroads Investments S.A.	29324
Asoro S.A.	29295	Crystal Ao S.à r.l.	29307
Auberge du Musée SA	29296	Dalpa S.A.	29324
Banque Colbert (Luxembourg) S.A.	29296	Dominoes S.A.	29325
Bargo S.à r.l.	29296	Duva SPF S.A.	29325
BASC SCI	29298	Easy Hotels Company	29327
Bejaksa SPF S.A.	29298	Echem S.A.	29327
Belgravia European Properties Holding 2	29299	Echolux S.A.	29327
Belpolis Benelux S.A.	29299	Edcon (BC)	29326
BleiCris S.à.r.l.	29297	Edcon (BC)	29325
Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF	29300	Edcon (BC)	29325
Bow S.A.	29300	Entreprise de construction De Oliveira Sousa Eduardo Sàrl	29301
Brëllen Galerie S.A.	29298	Eurocom Real Estate	29327
BRE/Sweden 3 S.à.r.l.	29300	Flerival	29327
Brunelleschi S.à.r.l.	29301	GE Capital Real Estate Polish Retail Hold- co S.à r.l.	29307
Caesar Raseac S.à r.l.	29324	Global Assets Selection S.à r.l.	29300
Cailloux s. à r. l.	29304	GM Promotions S.à r.l.	29305
Carglass Luxembourg S.à r.l.	29304	ING (L) Patrimonial	29297
Carwa S.à r.l.	29304	ING (L) Renta Cash	29302
CB Lux S.à r.l.-FIS	29305	Inter Ikea Holding S.A.	29324
Cellmark S.A.	29306	International Company of Institutional Services S.A.	29302
Cenissa S.à r.l.	29306	International Pension Administration S.à r.l.	29323
Centric IT Solutions Luxembourg S.A. ...	29301	Laetitia Finance S.A.	29296
CG Group S.A.	29298	Luxembourg Low Carbon S.A.	29326
Chapi Holding S.à r.l.	29303	LuxHansa	29304
City Living Luxembourg S.à r.l.	29306	Martley Syrdall S.à r.l.	29328
Climate Investments S.à r.l.	29282	Neipperg S.A.	29328
Cofinance Group	29303	Ravel Holding S.à r.l.	29326
Cofival S.A.	29307	Saar-Lux Transport S.A.	29306
Cofival S.A.	29323	SR Group S.A.	29295
ColGame S.à r.l.	29294		
COMPUTER RESOURCES INTERNA- TIONAL (Luxembourg) S.A.	29299		

**Climate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Alvarado S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.442.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Mr. Dirk Berkhout, residing at Professor Zeemanstraat 15, NL-2041 CN Zandvoort, The Netherlands; and

- Mr. Dennis Lange, residing at Bachlaan 15, NL-3723 JS Bilthoven, The Netherlands;

both represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal annexed to this deed.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing parties are the shareholders of Alvarado S.à r.l. (the "Shareholders"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.442 (the "Company").

II.- That all the 100 (one hundred) shares of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the change of name of the Company from Alvarado S.à r.l. to Climate Investments S.à r.l.;

3. Approval of the complete amendment and restatement of the articles of association of the Company; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider the meeting to be validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to change the name of the Company from Alvarado S.à r.l. to Climate Investments S.à r.l.

Third resolution:

It is unanimously resolved to amend and restate completely the articles of association of the Company in the form produced hereafter:

"Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the articles of association (the "Articles") and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "Climate Investments S.à r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies as the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a thirdparty lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above, objects or any one of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or outside of the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred outside of the Grand-Duchy of Luxembourg until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder of the Company.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholders of the Company are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must, for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each (the "Ordinary Shares"), with classes of shares A to J to be issued in the future (to be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares").

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his/her/ its amount of shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which allows only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled by a reduction of the share capital.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 11, the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with Article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s), the category B manager(s) being compulsorily professionally residing in the Grand-Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/her/their remuneration, if any, determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objectives, provided the terms of these Articles shall have been complied with in such actions.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/her/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/their agency.

Art. 13. In the case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. The board of managers may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his/her/its proxy.

A manager may represent more than one manager by proxy.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting by phone, videoconference, or other suitable telecommunication is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating in the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approve the resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his/her/its function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him/her/it in the name of the Company; as a representative of the Company, he/she/it is only responsible for the execution of his/her/its mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five (25). In such case where the number of shareholders is less than twenty-five (25), each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five (25), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders.

One general meeting of the shareholders shall be held at least annually in the Grand-Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting within six (6) months of the closing of the last financial year.

Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), or by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half (1/2) of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, with a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time, the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s), who may or may not be shareholder(s) of the Company.

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises agréés".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more approved qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/her/its/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth (1/10).

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders, under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half (1/2) of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold."

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- M. Dirk Berkhout, résidant Professor Zeemanstraat 15, NL 2401 CN Zandvoort, Pays-Bas; et
- M. Dennis Lange, résidant à Bachlaan 15, NL-3723 JS Bilthoven, Pays-Bas;

Tous deux représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes sont les associés d'Alvarado S.à r.l. (les «Associés»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.442 (la «Société»).

II.- Que les 100 (cent) parts sociales de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment informés au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de dénomination sociale de la Société de Alvarado S.à r.l. en Climate Investments S.à r.l.;
3. Approbation de la modification et refonte complète des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des Associés dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier la dénomination sociale de la Société d'Alvarado S.à r.l. en Climate Investments S.à r.l.

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé de modifier et refondre complètement les statuts de la Société dans la forme produite ci-dessous:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination sociale de la Société est «Climate Investments S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apports, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, tous brevets et licences, et autres droits réels, droits personnels et intérêts, tel que la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société jurera adaptée, et en particulier en contrepartie de parts ou de titres de toute société les acquérant;

(4) De prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Sociétés Affiliées»), tout concours, prêt, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société, tel que susmentionné.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social au sein de la Ville de Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré au sein de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger qui se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le décès, la suspension des droits civiques, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans sa gestion. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se rapporter aux états financiers et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»), avec des catégories de parts sociales de A à J à émettre dans le futur (à définir collectivement comme «les «Catégories de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme une «Catégorie de Part Sociale»).

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Catégorie de Parts Sociale entière par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Catégorie(s).

De telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Un tel rachat de Catégorie(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (i) cette Catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au pro rata de leurs détentions dans cette catégorie (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Catégorie(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 11, les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Catégorie(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Montant d'Annulation par Parts Sociales Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Montant Total d'Annulation Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents.

Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation.

Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/ fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation

différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales concernée.

Moyennant le rachat préalable de toutes les Catégories de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetée, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégories B, le (s) gérant(s) de catégorie B étant obligatoirement professionnellement résidents au Grand Duché de Luxembourg. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Tout gérant peut être révoqué ou remplacé ad nutum à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, aura un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cet effet. Le conseil de gérance peut également nommer un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche telle que spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être énoncée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion ainsi que la nature des activités.

Les convocations peuvent être faites à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour la/le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants par procuration.

Les gérants de la Société peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer entre elles au même moment.

Une telle participation à une réunion par téléphone, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication approprié est réputée équivalente à une présence physique à la réunion des gérants.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient approuvés ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas ou le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq (25), chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq (25), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés.

Une assemblée générale des associés est tenue au moins chaque année au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg tel que spécifié dans la convocation à l'assemblée dans les six (6) mois de la clôture du dernier exercice social.

Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit (8) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins vingt-et-un (21) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informé de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'Article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres de l'«Institut des réviseurs d'entreprises agréés».

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pourcent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoires si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de un dixième (1/10).

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés à titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), et faisant ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié (1/2) des associés détenant trois quarts (3/4) du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et sa rémunération.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16156. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011010570/681.

(110011999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2011.

ColGame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.437.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2010, LAC/2010/59954, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société :
2-4 Avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011024596/18.

(110029501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Ashton Minor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.845.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 11 janvier 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Coyle Charles, à la fonction de gérant avec effet au 11 janvier 2011

- De nommer M. David Clarke, né le 18 décembre 1969 à Dublin, Ireland, demeurant à Goodbody Stockbrokers, Ballsbridge Park, Dublin 4, Irlande à la fonction de gérant avec effet au 11 janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024554/15.

(110030496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

SR Group S.A., Société Anonyme Soparfi.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.526.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 14 février 2011 (i) que les administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B86086, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63143, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été remplacés par (a) ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, (b) BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (c) CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et (ii) que le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la société tenue le 15 février 2011 que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B63115, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été remplacé par VERIDICE S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.S.C. Luxembourg B154843, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de ALICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151921, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 17 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SR GROUP S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de BEATRICE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151931, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 17 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SR GROUP S.A., société anonyme.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de CLAIRE MANAGEMENT S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B151898, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, tenue le 17 février 2011, que Monsieur Quentin RUTSAERT, résident au 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, a été désigné comme son représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au sein du conseil d'administration de la société SR GROUP S.A., société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011024831/39.

(110029849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Asoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 78.103.

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 concernant le dépôt L100021220 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024555/11.

(110029836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Auberge du Musée SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9275 Vianden, 79, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.526.

J'ai l'honneur de vous faire part de ma décision de renoncer au mandat d'administrateur qui m'avait été confié au sein de votre société, et ce avec effet au 31 décembre 2010.

Vianden, le 7 décembre 2010.

Daniel SCHLECHTER.

Référence de publication: 2011024556/10.

(110030385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Banque Colbert (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 34.726.

Le liquidateur est dorénavant BDO Tax & Accounting, Société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 147 571, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Référence de publication: 2011024557/11.

(110029907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Laetitia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.219.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2011, enregistré à Luxembourg A.C., le 14 février 2011, LAC/2011/7393, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que société anonyme LAETITIA FINANCE S.A. (en liquidation) ("la Société"), ayant siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, Rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 144.219, constitué suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, le 12 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 319 du 13 février 2009. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

La liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue pardevant le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années au siège social de la Société au 8-10, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024720/22.

(110029308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Bargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.769.

EXTRAIT

En date du 30 novembre 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré du 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet immédiat.
- La démission de M. Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024558/17.

(110029835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

ING (L) Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 24.401.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2011

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010.
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Démission de Monsieur Jonathan Atask en date du 1^{er} septembre 2010.
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2010 de Monsieur David Suetens, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.
- Démission de Monsieur David Eckert en date du 1^{er} janvier 2011.
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} janvier 2011 de Monsieur Dirk Buggenhout, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.
- Monsieur David Suetens, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.
- Monsieur Dirk Buggenhout, Schenkade 65, 2595 AS The Hague, The Netherlands.
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes pour l'exercice clos en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025315/37.

(110030110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

BleiCris S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 4, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 158.400.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 février 2011

Le siège social de la société est transféré au 4, rue Bender L-1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2011.

Pour extrait conforme

L'associé unique

Référence de publication: 2011024559/13.

(110030145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Brëllen Galerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 143.803.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2011.

Référence de publication: 2011024563/10.

(110029797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

BASC SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg E 4.221.

DISSOLUTION

La société BASC SCI, société civile a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 14 janvier 2010 publié au Mémorial C n°333 du 16 février 2010.

Les associés déclarent que la société n'a plus d'activité et qu'elle est devenue sans objet.

En conséquence, les associés ont décidé à l'unanimité de dissoudre la société avec effet au 31 janvier 2011, de sorte qu'elle n'existe plus à compter de cette date.

Les documents sociaux resteront conservés à l'ancien siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011024565/15.

(110029779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CG Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 149.995.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil d'administration en date du 31 janvier 2011, le conseil d'administration a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg à 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011024591/16.

(110030397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Bejaksa SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.639.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011024567/10.

(110029850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Belgravia European Properties Holding 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.530.

—
EXTRAIT

Les 2,000 parts sociales détenues par EUROPEAN INCOME FUND LIMITED ont été transférées en date du 18 février 2011 à:

- BEPF VENTURES LIMITED, 13 Castle Street, St Helier JE4 5UT, Jersey, enregistré au Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 107106.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES HOLDING 2

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011024568/15.

(110030411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Belpolis Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.274.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024569/9.

(110030238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 36.349.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 29 novembre 2010

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la cooptation avec effet au 1^{er} octobre 2004 de Monsieur KHALILI-ARAGHI Mehran, né à Wythenshawe (GB) le 20 septembre 1977, demeurant professionnellement au 2, rue Jean Engling L-1466 Dommeldange, à la fonction d'Administrateur de la société.

2^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de INVESTCO TRUST S.A. à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 23 septembre 2004.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Robert Paul SUCHER à la fonction d'Administrateur de la société avec effet au 31 octobre 2002

3^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat les mandats d'Administrateurs de M. Hassan KHALILI-ARAGHI, M. Len ROGERS et M. Mehran KHALILI-ARAGHI.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes annuels de la société clôturés au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2010.

Pour COMPUTER RESOURCES INTERNATIONAL (Luxembourg) S.A.

HRT REVISION S.A.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011025099/29.

(110029146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Bourne Park Capital (Lux) S.A. SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.403.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.
Pour le Conseil d'Administration
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011024571/14.

(110030160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Bow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schiffange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 103.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024573/10.

(110030196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Global Assets Selection S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 144.251.

Extrait du Procès-verbal du conseil de Gérance du 2 février 2011

Le conseil de gérance prend acte des cessions intervenues par acte sous seing privé avec effet au 2 février 2011 par:

- TRES SA, associée à hauteur de 1000 parts sociales,
- FARAD International SA à hauteur de 125 parts sociales,
- et M Marco Claus à hauteur de 125 parts sociales qui ont tous trois cédé en intégralité leur parts sociales dans Global Assets Selection S.à.r.l à:

- Finpiave Spa, société anonyme de droit italien, dont le siège social est situé via Garigliano 74/A CAP 00198, Rome, Italie, enregistré au registre de commerce de Rome sous le N°01482930268, à hauteur de 750 parts sociales,

- Simone Borla, né le 6 aout 1971 à Turin, Italie, résidant via A. da Giussano 17, 20145 Milan, Italie, à hauteur de 94 parts sociales.

- Diego Biasi né le 1^{er} juin 1974 à Montebelluna, Italie, résidant à 48 Elm Park Mansions, Park Walk. London, SW10 OAW, Grande Bretagne pour 406 parts sociales.

M. Marco CALDANA / Marco CLAUS / M. Dino COLACCICO
Le conseil de Gérance

Référence de publication: 2011024676/21.

(110029793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

BRE/Sweden 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.033.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 décembre 2010

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans dans les bureaux du liquidateur (ou dans tout local que la Société occupera).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

BRE/Sweden 3 S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2011024575/19.

(110030192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Brunelleschi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 50.978.

—
Extrait rectificatif du dépôt n° L080039995.05 du 13/03/2008

Il y a lieu de rectifier le code postal de l'adresse du siège social de la Société BRUNELLESCHI S.A.R.L. comme étant BRUNELLESCHI SARL

207, rue de Beggen

L -1221 Luxembourg

Et non L - 2221 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

La Gérance

Référence de publication: 2011024577/17.

(110029851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Entreprise de construction De Oliveira Sousa Eduardo Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 148, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 111.834.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 12 mars 2007, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 09 mars 2007, LSO/CC/02485 l'ordre du jour suivant:

1. Monsieur Joaquim DE OLIVEIRA E SILVA né le 05/11/1955 à Lajes-Seia (Portugal), demeurant à 67, Avenue Charlotte à L-4530 DIFFERDANGE à démissionné de ces fonctions en agissant comme gérant technique de la société Entreprise de Construction DE OLIVEIRA SOUSA EDUARDO SARL.

2. Est nommé nouveau gérant technique Monsieur Eduardo DE OLIVEIRA SOUSA.

La société est valablement engagée par la signature unique du nouveau gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011024617/18.

(110029862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Centric IT Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 57.916.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 février 2011 que:

- M. Uwe SALZMANN a été révoqué de son mandat de membre du Conseil d'Administration de catégorie A de la société avec effet immédiat;

- M. René NOWOTNY, demeurant au Kunigundenstraße 15, D-64653 Lorsch, a été nommé en son remplacement comme administrateur de catégorie A avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à.r.l.

Référence de publication: 2011024580/15.

(110030163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

ING (L) Renta Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 29.765.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2011

Conseil d'Administration

- Démission de Monsieur Maurice Hannon en date du 26 mai 2010
- Démission de Monsieur Jonathan Atack en date du 1^{er} septembre 2010
- Démission de Monsieur David Eckert en date du 1^{er} janvier 2011
- Ratification de la cooptation avec effet au 26 mai 2010 de Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} septembre 2010 de Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Ratification de la cooptation avec effet au 1^{er} janvier 2011 de Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands

Nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Georges Wolff, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur David Suetens, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Monsieur Dirk Buggenhout, 65 Schenkkade, 2595 AS, The Hague, The Netherlands
- Madame Edith Magyarics, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Michel Van Elk, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK, The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Réviseur d'Entreprises

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2011.

ING Investment Management Luxembourg SA

Par délégation

Signatures

Référence de publication: 2011025316/39.

(110030054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

International Company of Institutional Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 janvier 2010

Première résolution:

Le conseil d'administration accepte la démission de Mr Bertrand WEISGERBER, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 24/09/1954 résidant Apartment 5 Liam BAO, 19A, Xingfucum 100.027 Zhong Lu, Chaoyang, District Beijing (Chine) de ses fonctions de président du conseil d'administration à la date du 12 janvier 2010 et élit, à compter du 12 janvier 2010, comme président du conseil d'administration Mr Jacques BERREBI né à Le Kef (Tunisie) le 26/05/1942 résidant 165,

Avenue Montjoie B-1180 Bruxelles (Belgique). Ce dernier exercera la présidence du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution:

Le conseil d'administration nomme Mr Bertrand WEISGERBER, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 24/09/1954 résidant Apartment 5 Liam BAO, 19A, Xingfucum 100.027 Zhong Lu, Chaoyang, District Beijing (Chine) et Mr Jacques BERREBI né à Le Kef (Tunisie) le 26/05/1942 résidant 165, Avenue Montjoie B-1180 Bruxelles (Belgique) aux fonctions d'administrateurs délégués de la société pour une durée de cinq ans à compter du 12 janvier 2010. Leurs mandats d'administrateurs délégués prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Dans le cadre de leur mission, chacun des administrateurs délégués dispose des pouvoirs les plus larges pour représenter et engager la Société, sous réserve des dispositions légales et statutaires et notamment des pouvoirs conférés au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Les administrateurs délégués assurent la gestion journalière et courante de la Société dans les limites du budget annuel consolidé adopté par le conseil d'administration de la Société, avec autorisation de dépasser ce budget à concurrence de 2.000 € par engagement et dans la limite d'un montant global annuel de 50.000 €. Toute opération courante dépassant l'une et/ou l'autre de ces deux limites nécessitera l'accord préalable du présent du conseil d'administration.

Dans le cadre des opérations courantes, les administrateurs délégués devront également soumettre à l'accord préalable du président du conseil de la Société, l'embauche, le licenciement et la modification de la rémunération de tout salarié des Sociétés (soit la Société et ses filiales) dont le salaire brut annuel est supérieur à 50.000 €.

Toute opération dépassant le cadre de la gestion courante de la Société nécessitera l'accord préalable du conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL COMPANY OF INSTITUTIONAL SERVICES S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011024697/36.

(110030070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Chapi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.866.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 février 2011:

que Famax International Corp. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à MERIDA GROUP INC., ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Commerce International sous le numéro 068937.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- MERIDA GROUP INC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011024582/20.

(110030179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Cofinance Group, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.108.

—
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011024583/12.

(110030284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

LuxHansa, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 137.862.

—
Rectificatif du dépôt n°L100203291.03 enregistré et déposé le 30.12.2010 au Registre du Commerce et des Sociétés

Au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg est requis de procéder à l'inscription de la modification suivante pour la Société anonyme

LUXHANSA

avec siège social à Luxembourg, 23 Avenue de la Porte Neuve, inscrite section B 137 862

Monsieur Jean QUINTUS, Monsieur Joseph WINANDY ont démissionné de leur mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

La société VO CONSULTING LUX SA a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

FIDUPAR

50 Avenue J.F Kennedy

L-1855 Luxembourg

en sa qualité de domiciliaire

Référence de publication: 2011024879/22.

(110027592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

Cailloux s. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 16.154.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024584/9.

(110029997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Carwa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.724.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/02/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011024586/10.

(110029905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Carglass Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.733.

—
En date du 14 février 2011 la société CARGLASS N.V. ayant son siège social à 11, Trichterheidweg, B-3500 Hasselt a transféré 1 part sociale de Carglass Luxembourg S.à r.l. à la société BELRON OPS S.à r.l., 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.240.

Pour mention aux fins de la publication du Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fons MANGEN
Gérant

Référence de publication: 2011024585/13.

(110030230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

GM Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 387, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 74.142.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2011

«Première résolution

L'Assemblée constate que suivant cession de parts sociales du 14 février 2011, Madame Carmela MICUCCI a cédé ses QUARANTE (40) parts sociales qu'elle détenait dans la société, à Monsieur Gervasio GIAMPAOLO, au prix convenu entre parties.

Monsieur Gervasio GIAMPAOLO est ainsi devenu associé unique de la société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer Madame Carmela MICUCCI comme gérante de la société avec effet immédiat.

Monsieur Gervasio GIAMPAOLO, prénommé, est ainsi gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Il a tous les pouvoirs pour engager la société par sa signature individuelle.

Troisième résolution

L'adresse de Monsieur Gervasio GIAMPAOLO est dorénavant à L-2168 Luxembourg, 119, rue de Muhlenbach.»

Fait à Hesperange, le 15 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gervasio GIAMPAOLO

Référence de publication: 2011025117/22.

(110029075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 74.646.553,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 janvier 2011 que le mandat de la société suivante a été renouvelé jusqu'à l'approbation des comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2010:

- Ernst & Young, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011024587/23.

(110030280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Cellmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 65.108.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024589/9.

(110030177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Saar-Lux Transport S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 71.664.

EXTRAIT

Il résulte du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires, qui s'est tenue en date du 25 janvier 2011 au siège social 2, rue des Dahlias L-1411 Luxembourg:

Que:

- Ont été constatées les démissions de Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL et de la société MORGANE INTERTRADE LIMITED de leurs fonctions d'administrateurs;

- Nomination des sociétés suivantes en remplacement des administrateurs démissionnaires:

* La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, société de droit gibraltar, constituée en date du 17.11.08 avec siège social à Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée et immatriculée au Companies House de Gibraltar sous le numéro 99467;

* La société CARTERTON HOLDINGS LIMITED, société de droit gibraltar, constituée en date du 17.03.2010 avec siège social à Gibro House, 4, Giro's Passage, Gibraltar, enregistrée et immatriculée au Companies House de Gibraltar sous le numéro 103784;

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2011025153/22.

(110029215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Cenissa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.817.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENISSA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011024590/11.

(110029949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

City Living Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 60.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.666.

En date du 15 décembre 2010, la dénomination de l'associé Curzon Capital PCC Limited, avec siège social à Frances House, Sir William Place, St Peter Port, Guernsey, a changé et est désormais City Life PCC Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 février 2011.

Référence de publication: 2011024592/12.

(110030038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Les comptes annuels de la société au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011024593/12.

(110030336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Ao S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.265.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg with its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, which registration with the Luxembourg register of commerce and companies is pending,

here represented by two of its managers Thierry Leleu, residing professionally in Paris, and Lennart Sten, residing in Stockholm, Sweden.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Crystal Ao S.à r.l. (to be renamed GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 155.265 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on August 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2173 on October 14, 2010.

The Sole Shareholder, representing the entire capital, considered the following agenda:

Agenda

1. Acknowledgement of the sale of the shares of the Company to GE Capital Real Estate Polish Retail S.à r.l.
2. Change of the Company's denomination into "GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.";
3. Transfer of the registered office;
4. Change of the corporate purpose, which shall now read as follows:

"The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development, control and/or management of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

5. Restatement of the articles of incorporation of the Company;

6. Acknowledgement of the resignation of Mr. Franck Doineau and Mrs. Yannick Poos from their mandates as managers of the Company;

7. Appointment of new managers of the Company;

8. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above stated, further requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the sale of twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company from Alter Domus (Belgium) Sprl having its registered office at 43, rue Pierre Eudore Devroye, B-1040 Brussels with official enterprise number 0825380324 to the Sole Shareholder pursuant to a share purchase agreement dated January 19, 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the Company’s name from “Crystal Ao S.à r.l.” to “GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.”

Third Resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg with effect as of the date hereof.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolved to change the purpose of the Company, so that article 3 of the articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

“ Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development, control and/or management of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to entirely amend and restate the articles of incorporation of the Company, in particular taking into account the above mentioned resolutions. The articles of incorporation of the Company shall now read as follows:

“A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of “GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development, control and/or management of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company’s registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company’s share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by it in the Company's share capital, unless otherwise decided among the shareholders.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares and may further resolved that the repurchased or redeemed shares be either transferred or cancelled and, in the latter case, that the share capital be reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of incorporation as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. They may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 For the purposes of the distributing the Company's net profits, a shareholder having purchased shares in accordance with this Article 8, shall be deemed to have acquired such shares at par value and to have received all distributions made concerning such shares since they were allotted.

8.5 The agreement obliging to transfer the rights attached to shares transfers these rights as of the moment that an entry indicating the purchaser and the number of shares is made in the register of shareholders.

8.6 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.7 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent, subject to the provision of section 8.3.

C. General meeting of shareholders**Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of incorporation.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms

and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of incorporation regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by any shareholder of the Company, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.3 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. For the avoidance of doubt, one shareholder is not obliged to adopt the same vote for each Share it holds.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of incorporation, resolutions of the ordinary general meeting of shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate three-quarter (3/4) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of incorporation, a reference to the "board of managers" used in these articles of incorporation is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of incorporation to the shareholder(s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The board of managers may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the ordinary general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice with or without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until his successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of incorporation.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 The board of managers may consult any persons and/or committees and/or experts it deems appropriate in order to seek advices and/or recommendations in relation to the conduct of the Company's business.

18.3 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half (1/2) of its members are present or represented at the meeting of the board of managers.

18.4 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

18.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.6 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.7 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.8 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This section 18.8 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by any two managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of incorporation relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the Company shall appoint one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 23. Profits and Distributions.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of incorporation.

23.5 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting.

23.6 An ordinary general meeting of shareholders shall be called at least once a year in order to deliberate on the following matters:

- approval of the annual accounts of the Company;
- allocation of the annual results;
- appointment/renewal of the auditor of the Company; and
- any other matter that requires the approval of the ordinary general meeting of shareholders, under the conditions of the applicable law.

23.7 The annual general meeting of shareholders called to vote in respect of the annual accounts of the Company must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of incorporation and (iii) the Company's auditor, if any, states in his report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to conditions set forth under section 24.1 and any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of incorporation shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Mr. Franck Doineau and Mrs. Yannick Poos from their mandates as managers of the Company with effect as of January 19, 2011, pursuant to letters received from Mr. Franck Doineau and Mrs. Yannick Poos both dated January 19, 2011.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolved that the Company will be managed by a board of managers composed of four (4) members and further resolved to appoint the following persons as managers with effect as of the date of the present resolutions and for an indefinite period of time:

- Mr. Thierry Leleu, born on 11 December 1967 in Versailles, France, residing professionally at 2-4, rue Pillet-Will 75009 Paris;
- Mr. Piotr Ziarkowski, born on 04 August 1968 in Rawa Mazowiecka, Republic of Poland, residing professionally at Emilii Plater 53, 00-113 Warszawa;
- Mr. Karol Pilniewicz, born on 27 August 1978 in Czetchowa, Republic of Poland, residing professionally at Emilii Plater 53, 00-113 Warszawa; and

- Mr. Michael Jordan, born on 9 April 1951 in Worcester, Massachusetts United States of America, residing at 169 N Beacon St., Hartford, CT 06105, United States of America.

Consequently, as from the date hereof, the Company is managed by a board of managers composed of four managers, Mr. Thierry Leleu, Mr. Piotr Ziarkowski, Mr. Karol Pilniewicz and Mr. Michael Jordan.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil onze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GE Capital Real Estate Polish Retail Sà .r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par deux de ses gérants Thierry Leleu, demeurant professionnellement à Paris, et Lennart Sten, demeurant à Stockholm, Suède.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Crystal Ao S.à r.l. (devant être renommée GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.265 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg conformément à un acte Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, le 23 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2173 du 14 octobre 2010.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris en considération l'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Reconnaissance de la vente des parts sociales de la Société à GE Capital Real Estate Polish Retail Sà .r.l.;
2. Changement de dénomination de la Société en "GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.";
3. Transfert du siège social;
4. Changement de l'objet social qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations liées aux biens immobiliers, y compris les détentions directes ou indirectes de participations dans des entités situées au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des entités étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre mandataire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement, au contrôle et/ou à la gestion de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

5. Refonte des statuts de la Société;

6. Reconnaissance de la démission de M Franck Doineau and Mme Yannick Poos de leur mandat de gérants de la Société;

7. Nomination de nouveaux gérants de la Société;

8. Divers.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a ensuite prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a reconnu la vente de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, détenues par Alter Domus (Belgium) Sprl, ayant son siège social au 43, rue Pierre Eudore Devroye, B-1040 Brussels avec comme numéro officiel d'entreprise 0825380324 à l' Associé Unique conformément au contrat de vente de parts sociales du 19 janvier 2011.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de la Société de «Crystal Ao S.à r.l.» à «GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.».

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg à 7A, rue Robert Stümper, L2557 Luxembourg avec effet à la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de changer l'objet social de la Société de sorte que l'article 3 de statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société a également pour objet l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations liées aux biens immobiliers, y compris les détentions directes ou indirectes de participations dans des entités situées au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des entités étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre mandataire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement, au contrôle et/ou à la gestion de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger»

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier intégralement et de refondre les statuts de la Société, en tenant compte, en particulier, des résolutions ci-dessus. Les statuts de la Sociétés auront désormais la teneur suivante:

«A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «GE Capital Real Estate Polish Retail Holdco S.à r.l.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société a également pour objet l'acquisition et la vente, pour son propre compte, de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations liées aux biens immobiliers, y compris les détentions directes ou indirectes de participations dans des entités situées au Grand-Duché de Luxembourg ou dans des entités étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre mandataire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, sous réserve des conditions prévues par la loi;

- participer à la constitution, au développement, au contrôle et/ou à la gestion de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit, selon les termes et conditions prévues par la loi, par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société, sauf décision contraire des associés.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer de la circulation ses propres parts sociales et pourra décider soit de transférer les parts sociales rachetées ou retirées soit de les annuler et, dans ce dernier cas, de réduire son capital social en conséquence.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins trois-quarts (3/4) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Aux fins de la distribution des bénéfices nets de la Société, un associé ayant acheté des parts sociales conformément au présent article 8, sera réputé avoir acquis ces parts sociales à leur valeur nominale et avoir reçu toutes les distributions effectuées concernant ces parts sociales jusqu'à de leur attribution.

8.5 L'accord obligeant à transférer les droits attachés aux parts sociales transférera ces droits dès l'instant où il sera fait mention de l'acheteur et du nombre de parts sociales au registre des associés.

8.6 Toute cession de part sociale devra être documentée par un contrat écrit sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et cette cession sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession faite à la Société ou par l'acceptation du transport par la Société, suite auxquelles tout gérant pourra enregistrer la cession dans le registre des associés.

8.7 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et qui établit les consentements du cédant et du cessionnaire, sous réserve des stipulations de l'article 8.3.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme „associé unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des associés“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'associé unique“.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas

échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, s'il en est un, ou tout associé, le cas échéant, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des associés. Aux fins de précisions, un associé n'est pas tenu d'adopter un vote identique pour chaque part sociale qu'il détient.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions de l'assemblée générale ordinaire des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés de la Société. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme „gérant unique“ n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au „conseil de gérance“ utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au „gérant unique“.

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 Le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Élection et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale ordinaire des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et avec ou sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Le conseil de gérance peut consulter toutes personnes et/ou comités et/ou experts qu'il juge appropriés afin d'obtenir des conseils et/ou des recommandations en ce qui concerne la conduite des affaires de la Société.

18.3 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié (1/2) de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

18.4 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.5 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.6 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être

présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.7 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.8 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.8 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par la (les) signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par deux gérants ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de

la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, la Société nommera un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 23. Bénéfices et Distributions.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

23.5 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée.

23.6 Une assemblée générale ordinaire des associés sera convoquée suivants:

- approbation des comptes annuels de la Société;
- affectation des résultats annuels;
- nomination/renouvellement du commissaire au comptes de la Société, et
- toute autre question qui nécessite l'approbation de la de l'assemblée générale ordinaire des associés, dans les conditions légales applicables.

23.7 L'assemblée générale annuelle des associés appelée à voter sur les comptes annuels de la Société doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des présents statuts et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, considère dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve des conditions fixées à l'article 24.1 et de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi Applicable

Art. 25. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.»

Sixième résolution

L'Associé Unique a reconnu la démission de M Franck Doineau et de Mme Yannick Poos de leur mandat de gérants de la Société avec effet au 19 janvier 2011, conformément aux lettres reçues de M Franck Doineau et de Mme Yannick Poos, toutes deux datées du 19 janvier 2011.

Septième résolution

L'Associé Unique a décidé que la Société sera gérée par un conseil de gérance composé de quatre (4) membres et décide ensuite de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société, avec effet à la date des présentes résolutions et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Thierry Leleu, né le 11 décembre 1967 à Versailles, France, résidant professionnellement au 2-4, rue Pillet-Will 75009 Paris;
- Monsieur Piotr Ziarkowski, né le 04 août 1968 à Rawa Mazowiecka, République de Pologne, résidant professionnellement à Emilii Plater 53, 00-113 Warszawa;
- Monsieur Karol Pilniewicz, né le 27 août 1978 à Czetchowa, Republic of Poland, résidant professionnellement à Emilii Plater 53, 00-113 Warszawa; et

- Monsieur Michael Jordan, né le 9 avril 1951 à Worcester, Massachusetts Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 169 N Beacon St., Hartford, CT 06105, Etats-Unis d'Amérique.

Par conséquent, et à compter de la date des présentes, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de quatre gérants M. Thierry Leleu, Mr. Piotr Ziarkowski, Mr. Karol Pilniewicz and Mr. Michael Jordan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Signé: T. LELEU – L.STEN – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation:LAC/2011/4430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le deux février de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011016999/885.

(110020325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

International Pension Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.230.

Rectificatif concernant le dépôt n°L100181358 du 29 novembre 2010.

Il résulte d'une résolution adoptée par l'actionnaire unique le 10 septembre 2010.

- que depuis le 10 septembre 2010, le siège social de la société e été transféré du 9A Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg vers le 39, rue Goethe L-1637 Luxembourg.

- que la démission de Madame Nete Stejn Mortensen en tant que gérante a été acceptée avec effet au 10 septembre 2010.

- que la démission de Monsieur Rolf Åkerlind en tant que gérant-délégué a été acceptée avec effet au 31 octobre 2010.

- que Monsieur Hans Nelén, gérant de catégorie B, et ayant pour adresse le 39 rue Goethe , L-1637 Luxembourg, est élu gérant-délégué pour une durée indéterminée avec effet au 31 octobre 2010.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011024704/19.

(110029804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

CRC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.214.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18.02.11.

Référence de publication: 2011024600/10.

(110030264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Les comptes annuels de la société au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011024594/12.

(110030337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011024601/12.

(110030283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Inter Ikea Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.952.

- Constituée en date du 10 décembre 1991 suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 231 du 30 mai 1992.

- Statuts modifiés pour la dernière fois en date du 04 mars 2010 suivant acte reçu de Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 812 du 20 avril 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à L -2450 LUXEMBOURG, 15, Boulevard Roosevelt en date du 20 janvier 2011 que la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A., avec siège social à L - 3372 LEUDELANGE, 15, rue Léon Laval, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-150.963, a été nommée jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011 en tant que réviseur d'entreprises agréé, en remplacement de REVILUX S.A., avec siège social à L - 1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix, inscrite au RCS LUXEMBOURG sous le n° B-25.549, démissionnaire en date du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2011024701/20.

(110030007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Dalpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2545 Howald, 13, rue Théodore Speyer.

R.C.S. Luxembourg B 75.953.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024604/10.

(110030300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Caesar Raseac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 447.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 107.610.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 Février 2011.

L'associé unique a accepté la démission avec effet au 4 Février 2011 de M. Brian McMahon et a nommé en remplacement, avec effet au 4 Février 2011 et pour une durée indéterminée, M. Ganash Lokanathen, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaisie, et Mme. Eola Ånggård Runsten, résident professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, née le 11 Septembre 1965 à Danderyd, Suède.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Michael Newton,
Mme. Eola Änggård Runsten,
M. Andreas Demmel,
M. Ganash Lokanathen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011025261/22.

(110030191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Dominoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 94.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011024610/10.

(110030197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Duva SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 10.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUVA SPF S.A.
Ch. FRANCOIS / S. BAERT
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011024611/12.

(110029896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 9.929.423,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024614/10.

(110030172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 9.929.423,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024615/10.

(110030173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.**Capital social: ZAR 9.929.423,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024616/10.

(110030174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Luxembourg Low Carbon S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 277.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.374.

Suite à les Résolutions écrites de Seule Actionnaire de la société Luxembourg Low Carbon S.A., les décisions suivantes ont été prises.

Election de nouveaux Administrateurs suivantes pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, à compter du 17 Décembre 2010:

- Monsieur Barry Green, né le 17 Décembre 1949 à Shoreham, au Royaume-Uni, et ayant pour adresse le 13, Neumattstrasse, 6313 Menzingen, Suisse, en tant que Administrateur B.

- Monsieur Paul Heiser, né le 29 Mars 1966, à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg, et ayant pour adresse le 58, rue Glesener, L - 1630 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que Administrateur B.

Election de l'Administrateur suivant pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016, à compter du 17 Décembre 2010:

- Monsieur Andres Reig-Schmidt, né le 7 Mai 1974, à Las Palmas de Gran Canaria, au Espagne, et ayant pour adresse le 35, Berkeley Square, GB - W1J 5BF Londres, Royaume-Uni, en tant que Administrateur A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Signataire Autorisé

Référence de publication: 2011025220/24.

(110029578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2011.

Ravel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 157.864.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 14 février 2011:

que Famax International Corp. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à ABELLO S.A., ayant son siège social au Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahe, République des Seychelles, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Commerce International sous le numéro 068992.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- ABELLO S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2011024794/20.

(110030180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Eurocom Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.721.

—
Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire Unique de la société le 14 Septembre 2010

L'Associé Unique décide de reconduire le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) au poste de commissaire aux comptes de la société, avec effet immédiat jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des associés devant se tenir en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011024618/13.

(110029864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Echem S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 92.927.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 3 janvier 2011 que:

- Le mandat de Commissaire de la société Broadhouse International S.A a pris fin avec effet immédiat.

- A été nommée au poste de Commissaire en remplacement du commissaire sortant:

* Montbrun Révision Sarl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse - 2, Avenue Charles de Gaulle.

Son mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011024622/17.

(110030442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Echolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Schifflange, Zone Industrielle «Um Monkeler».

R.C.S. Luxembourg B 7.256.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF

EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011024623/13.

(110030296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

**Easy Hotels Company, Société Anonyme,
(anc. Flerival).**

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.561.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 février 2011.

Référence de publication: 2011024621/10.

(110030375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Neipperg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.921.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2011.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Neipperg S.A.", avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, Rue Robert Stümper, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, en date du 21 janvier 2011, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée confirme Monsieur Paul SCHULTÉ, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 1961, demeurant à L-4164 Esch-sur-Alzette, 6, Kleesgrändchen comme administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme trois nouveaux administrateurs:

Monsieur Frankie STEFFEN, commerçant, né à Ettelbrück, le 11 décembre 1970, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 1, Op der Tomm,

Monsieur John CASTEGNARO, né à Differdange, le 3 novembre 1944, demeurant à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint Joseph,

Monsieur Filipe CLARO DOS SANTOS SILVA, né à Lisbonne (P) le 3 août 1967, demeurant à L-3824 Schifflange, 16, Cité um Benn.

Leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Troisième résolution

L'assemblée constate que le conseil d'administration se composera dès lors comme suit:

Monsieur Paul SCHULTÉ, commerçant, né à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 1961, demeurant à L-4164 Esch-sur-Alzette, 6, Kleesgrändchen

Monsieur Frankie STEFFEN, commerçant, né à Ettelbrück, le 11 décembre 1970, demeurant à L-9176 Niederfeulen, 1, Op der Tomm,

Monsieur John CASTEGNARO, né à Differdange, le 3 novembre 1944, demeurant à L-3736 Rumelange, 25, rue Saint Joseph,

Monsieur Filipe CLARO DOS SANTOS SILVA, né à Lisbonne (P) le 3 août 1967, demeurant à L-3824 Schifflange, 16, Cité um Benn.

Pour extrait conforme

Pour la société

Jean SECKLER

Le notaire

Référence de publication: 2011024770/38.

(110029422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

Martley Syrdall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 116.496.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société a pris en date du 16 février 2011 les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine Van Oort, en tant que gérant de la Société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Référence de publication: 2011024748/15.

(110030254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.